

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

# 2021-2026

## « COMMENT DIMINUER NOTRE PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ? »

Vous avez une idée à proposer, une remarque à formuler, une expérience originale à relater ?

Donnez votre avis en ligne sur le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) jusqu'au 20 septembre 2021. Votre contribution permettra d'enrichir le projet que propose Nantes Métropole, avant son adoption définitive en décembre 2021.

En décembre 2021, Nantes Métropole adoptera son 3<sup>e</sup> programme de réduction des déchets. Du 12 juillet au 20 septembre 2021, elle met à disposition des métropolitains ce projet de Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2021-2026. Donnez votre avis !

Chaque habitant de la métropole jette aujourd'hui en moyenne

**421kg**  
tri compris



En 40 ans, la quantité moyenne de déchets produite par chaque français a doublé ! Aujourd'hui, sur Nantes Métropole, chaque habitant jette en moyenne 421 kg par an, tri compris (donnée 2019).

Avec ce 3<sup>e</sup> programme de réduction des déchets, **Nantes Métropole veut diminuer de 20% les tonnages de déchets ménagers collectés d'ici 2030**. Sont notamment ciblés : les déchets alimentaires, les emballages et plastiques, les textiles et objets réemployables. Et pour parvenir à cet objectif ambitieux, **il faut l'adhésion de tous et l'engagement de chacun !**



### C'EST QUOI LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ?

C'est éviter qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. On se situe donc en amont du cycle de vie des objets, au stade de leur production, de leur distribution et de leur consommation. Bien avant de trier, de recycler ou de valoriser des déchets. En résumé, la grande idée de la prévention, c'est que « **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas** » !

### QUI EST CONCERNÉ ?

Pour diminuer la production de déchets, chacun à son niveau est concerné :

- > les **entreprises qui produisent ou distribuent des biens**,
- > les **consommateurs qui achètent ces biens**.



### DE QUELS DÉCHETS PARLE-T-ON ?

Le PLPDMA concerne les déchets qui sont de la compétence de Nantes Métropole :

- > les déchets des habitants (dits «ménagers»), ordures ménagères ou déchets triés dans le cadre du tri sélectif,
- > les déchets des entreprises, administrations et collectivités collectés en même temps que ceux des habitants (dits «assimilés»).

**Les déchets du bâtiment, industriels, agricoles ou de santé ne sont donc pas concernés par ce programme.**

# LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS EN DÉTAIL

Quels sont les principaux objectifs en chiffres d'ici 2030 ?

- **Réduire de 20% les déchets ménagers et assimilés** par rapport à 2010 soit **356 kg/an/habitant** de déchets (hors gravats) en 2030 contre 444 kg en 2010 (421 kg en 2019).
- **Atteindre 65% de déchets triés**
- **Diviser par 5 le gaspillage alimentaire**
- **Créer 50 nouveaux sites de compostage** collectif par an
- **Doter 100% des habitants d'une solution de tri des biodéchets**

## COMMENT ON Y PARVIENT ?

### 1. Informer et sensibiliser à la prévention des déchets



- > **Sensibiliser au plus près les habitants** dans les marchés, les écoles, en porte-à-porte et lors de temps forts comme la semaine européenne de réduction des déchets ;
- > **animer des défis zéro déchet** avec les habitants (objectif de 150 foyers par an), dans les écoles ou les entreprises ;
- > **renforcer le réseau des personnes relais** donnant sur le terrain une information à jour ;
- > **soutenir et promouvoir les initiatives** de réduction des déchets et de consommation sobre.

### 2. Réduire le gaspillage alimentaire



- > **sensibiliser et former scolaires et habitants** : 20 écoles/an avec un projet pédagogique dédié, 10 écoles en défi gaspillage, 3 villages d'animation «Grande table de l'agglo» par an avec ateliers culinaires grand public ;
- > **accompagner les professionnels** de la restauration et de la distribution avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) sur le don alimentaire et les solutions anti-gaspillage ;
- > **accompagner les initiatives des communes** qui gèrent la restauration scolaire, des établissements pour personnes âgées, les marchés alimentaires...

### 3. Valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin



- > **Accompagner les habitants dans la pratique du compostage** : ateliers pratiques, 50 nouveaux composteurs de quartier par an, soutien aux filières de valorisation de quartier, expérimentation d'une collecte séparée des déchets alimentaires... ;
- > **aider de nouveaux publics à valoriser ces déchets** : associations, marchés alimentaires, commerçants-artisans ;
- > **sensibiliser au broyage de végétaux**.

### 4. Promouvoir une consommation sobre



- > **Informier sur les solutions pour changer de mode de consommation** : moins de plastiques, des biens plus respectueux de l'environnement, l'utilisation du stop pub... ;
- > **rendre plus visibles les alternatives au jetable** : vrac, consigne... ;
- > **accompagner les initiatives sur le territoire** : vaisselle durable dans les cantines, couches réutilisables dans les crèches, vaisselle réutilisable dans les événements...

### 5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi



- > **Promouvoir le don, le réemploi et la réparation** ;
- > **renforcer la collecte des objets sur les déchèteries, écopoints et pieds d'immeubles**, objets ensuite valorisés par des entreprises d'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- > **déployer la collecte des vêtements et textiles** ;
- > **aider à structurer une filière locale du réemploi** regroupant tous les acteurs volontaires.

### 6. Devenir des collectivités exemplaires



Nantes Métropole et ses communes doivent montrer l'exemple. Nantes Métropole s'engage sur un programme de réduction des déchets d'activités internes : tri des biodéchets, du papier, des déchets bureautiques, du bâtiment et de chantier, tri dans les équipements publics. Avec les communes, Nantes Métropole privilégie aussi des achats publics responsables, avec critères environnementaux.

### 7. Encourager les professionnels et organisateurs d'évènements



Les déchets professionnels constituent 25% des collectes de Nantes Métropole. Le programme prévoit une étude globale pour mieux connaître les pratiques des professionnels et trouver des moyens pour réduire ces déchets. Il vise aussi à sensibiliser les salariés, faire connaître les solutions et capitaliser sur les bonnes pratiques. Dans le cadre de l'opération «1001 éco-événements», 40 événements par an seront aussi accompagnés vers le zéro déchet.

### 8. Etudier des financements incitatifs



Le programme prévoit deux études de faisabilité sur des tarifications incitant à moins produire de déchets : l'une pour les professionnels qui payent la redevance spéciale, la seconde pour les ménages redevables de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

## Le saviez-vous ?

Les 2/3 du contenu de la poubelle bleue pourraient être évités par des gestes de réduction des déchets et un meilleur tri : biodéchets, emballages, papiers, textiles, petits objets, autant d'éléments qui pourraient être mis ailleurs que dans la poubelle bleue... ça laisse une belle marge de progression pour mieux trier et réduire nos déchets.

Notre poubelle bleue est composée à 27% de biodéchets (épluchures de légumes, restes de repas...) dont plus de 20% sont des produits consommables (non mangés, périmés...). Au total, ce sont 8 300 tonnes par an qu'il faut incinérer pour un coût de 544 000 € !

53% des métropolitains estiment jeter trop de déchets. Et 18% se disent prêts à composter leurs déchets alimentaires. C'est encourageant !

Chaque habitant dépose 180 kg par an en déchèterie avec hausse régulière des déchets verts (tonte, branchages) et du «tout venant». Composter, broyer ou donner des objets dont on ne se sert plus, voilà des solutions pour moins déposer en déchèterie.

## COMMENT CE PROJET DE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES DÉCHETS A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ ?

Ce projet s'inscrit dans la continuité des deux précédents programmes de réduction des déchets : le programme de prévention 2011-2015 et le programme «zéro déchet zéro gaspillage» 2016-2019, menés en partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME).

### 2020 Diagnostic



JANVIER : **baromètre d'opinion** déchets (2000 personnes interrogées)

NOVEMBRE : **enquêtes auprès de 56 acteurs du territoire** (associations, collectifs, communes, bailleurs sociaux, chambres consultaires, services de Nantes Métropole)

DÉCEMBRE : analyse et premier diagnostic des actions par la direction déchets

### 2021 Construction participative



JANVIER : ateliers de réflexion et de contributions internes à la direction déchets

FÉVRIER-AVRIL : **ateliers de contribution des acteurs du territoire** (60 participants et 4 thèmes : information-sensibilisation, réduction des déchets alimentaires et de jardin, emballages et plastiques jetables, réemploi et allongement de la durée de vie des objets)

MARS : **analyse des avis de la convention citoyenne de Nantes** « Covid 19, vécus de crise et aspirations pour demain » en lien avec les sujets de consommation et de réduction des déchets

21 AVRIL : **projet présenté pour avis à la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA** (les 24 communes, les associations, acteurs économiques et bailleurs sociaux)

### Après la consultation publique, quelles sont les prochaines étapes ?



> SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2021 : enrichissement du projet de PLPDMA avec les avis des citoyens et acteurs qui se seront exprimés lors de la consultation ;

> **10 DÉCEMBRE 2021** : adoption définitive du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés en conseil métropolitain ;

> 2022-2026 : mise en œuvre du PLPDMA, suivi et réunion annuelle de la commission consultative.

Avec ce  
Programme local  
de prévention des déchets  
ménagers et assimilés,  
**réduisons ensemble  
nos déchets !**

